

Dossier suivi par :  
Isabelle DIOUM - Tél : 04-67-15-71-44  
Patrice FOSSEMALLE - Tél : 04-67-15-70-98  
Roselyne WILLAUME - Tél : 04-67-15-70-05  
Mél : DR34-DEM@insee.fr

Toulouse, le 21 août 2020  
N°2020\_16536\_DR31-SES34  
EEC – Lettre avis – 1ère visite entrante

## Objet : enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Madame, Monsieur,

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête est la source de référence pour estimer le taux de chômage et connaître les caractéristiques des personnes en emploi, des chômeurs et des personnes qui ne travaillent pas ou sont retraitées. Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. **En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie.** Un échantillon de logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire à partir d'une base de logements issue de fichiers administratifs. Votre foyer occupe l'un d'eux.

Dans les prochains jours, **Madame SCHMIDT**, enquêtrice de l'Insee (06.63.30.50.21; [marie-elisabeth.schmidt@insee.fr](mailto:marie-elisabeth.schmidt@insee.fr)) essaiera de vous contacter pour réaliser un entretien auprès de toutes les personnes de 15 ans ou plus de votre foyer. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Si vous le souhaitez, vous pouvez d'ores et déjà la contacter pour proposer un rendez-vous à votre convenance. Si vous souhaitez vous assurer de la fonction de la personne qui a pris contact avec vous, vous avez la possibilité d'adresser un message à l'adresse suivante [C175-REP-Form@insee.fr](mailto:C175-REP-Form@insee.fr). Une réponse vous sera donnée sous 48 heures.

Compte tenu de la crise sanitaire, **nos enquêteurs respectent de manière stricte un ensemble de mesures, ceci afin de vous protéger et de se protéger** (voir ci-dessous). Si toutefois vous ou vos proches présentez des symptômes apparentés à ceux du Covid-19 ou si vous vous considérez comme vulnérable vis-à-vis du Coronavirus, vous voudrez bien en informer Madame SCHMIDT au moment de la prise de rendez-vous. Elle étudiera avec vous la meilleure façon de réaliser l'enquête.

**Cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.** Que vous travailliez ou non, votre participation à cette enquête est essentielle pour rendre compte de la diversité des situations. Aussi, malgré les circonstances exceptionnelles que nous traversons, je vous remercie de consacrer un peu de votre temps pour répondre à cette enquête.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à établir des résultats statistiques.

Je vous remercie par avance de l'accueil que vous réserverez à notre enquêtrice. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice régionale



Caroline JAMET

## La charte sanitaire mise en place par l'Insee pour réaliser les enquêtes

Nos enquêteurs veillent aux gestes « barrière », à la distanciation physique et mettent en œuvre un protocole sanitaire strict conformément aux recommandations du Ministère de la Santé. Ils sont en particulier équipés de masques, gel hydro-alcoolique et lingettes. Ils vous fourniront un masque pour l'entretien si vous n'en disposez pas.

	Les enquêteurs de l'Insee se présentent à vous munis d'un masque, pour eux, mais également pour vous, et de leur carte professionnelle.
	Avant d'entrer à votre domicile et en sortant, les enquêteurs de l'Insee se lavent les mains avec une solution hydro-alcoolique.
	À votre domicile, les enquêteurs de l'Insee respectent les règles de distanciation. Ils n'ont pas de contact physique avec les objets vous appartenant, sauf pour s'asseoir et s'installer pour l'entretien. Vous voudrez bien vous assurer qu'un seul habitant du logement sera présent à la fois pour répondre aux questions de l'enquêteur lors de l'entretien.
	Les enquêteurs de l'Insee ont besoin d'un espace propre et si possible ventilé pour poser leur ordinateur portable et réaliser l'interview. Ils disposent de lingettes pour nettoyer l'emplacement où ils s'installent.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2020T017EC et n° 2020X019EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en date du 24/10/2019.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant 5 ans après la confection du fichier final.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee, que vous pouvez contacter à l'adresse [contact-rgpd@insee.fr](mailto:contact-rgpd@insee.fr). Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie et des finances à l'adresse [le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr](mailto:le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.